Chronique fédérale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **33 (1987)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Chronique fédérale

par Raymond Gremaud

Intéressante votation fédérale

Formidable plébiscite pour le Conseil fédéral, la votation populaire du 5 avril 1987 ? Même si peuple et cantons ont nettement suivi le gouvernement central sur les trois objets du scrutin, il faut nuancer.
En acceptant de modifier la procédure de vote en cas d'initiative accompagnée de contre-projet de manière qu'il soit désormais possible de répondre " oui " aux deux objets (" double oui "), citoyens et cantons ont massivement apporté leur soutien au Conseil fédéral. Malgré sa technicité, ce projet a été interprété par le peuple comme une occasion de renforcer son pouvoir de donner des inflexions à la politique fédérale. Et manifestement, il y tient. Ils ont été 1'080'284, ou 63,3 % à appuyer cette réforme.
Provoquera-t-elle une chute libre des contre-projets, et un raidissement du climat politique, les initiatives - souvent extrêmistes - allant à l'avenir seules au billard ? Le nouveau régime donnera-t-il au contraire une chance supplémentaire aux contre-projets de l'Assemblée gédérale ? Plutôt que de deviser sur les effets concrets de cette modification, que le temps se chargera de révéler, il est plus intéressant de la mettre en parallèle avec l'échec de l'initiative demandant le référendum en matière de dépenses militaires. Pourquoi ce peuple qui accepte le " double oui ", refuse-t-il le même jour un supplément de démocratie dans un autre domaine, celui des dépenses militaires ? Le Conseil fédéral n'a pas fait dans la dentelle. A son avis, l'initiative du Parti socialiste demandant le référendum en matière militaire était foncièrement hostile à notre défense nationale. S'il avait simplement collé à ce raisonnement, le souverain aurait rétorqué par un non massif. Que signifie ce net, mais raisonnable 59 % de refus ? Les analyses montreront certainement que, s'il a voulu sauvegarder l'armée, le peuple n'a pas voulu d'un rejet tel qu'il aurait indiqué un blanc-seing pour les dépenses d'armement. Et tout montre que si le Parti socialiste n'avait pas donné un caractère antimilitariste à son initiative en limitant le référendum aux seules dépenses militaires, le texte aurait été mieux accueilli. En l'affaire, les partisans d'un référendum financier général gagnent sans doute quelques points.
Confiance dans la politique - restrictive - du Conseil fédéral en matière d'asile, puisque le peuple a approuvé les deux révisions engagées par la conseillère fédérale Elisabeth Kopp à cet effet. Mais qu'on ne s'y méprenne pas ! Le souverain a fait preuve de mesure. Son approbation reste dans les 67,4 et 65,7 %, pour bien faire savoir qu'elle n'est motivée par aucun sentiment xénophobe. Dans ses " oui " comme dans ses " non ", le citoyen n'a pas fait de vagues, le 5 avril. En maître démocrate, il a donné à sa voix la puissance d'un message de modération.

Ni sclérosé, ni bureaucratique !

Après 100 jours à la tête du Département militaire fédéral (DMF), le conseiller fédéral Arnold Koller a tenu à mettre les choses au point. " Contrairement à ce que dit une réputation tenace, le DMF n'est pas particulièrement sclérosé et bureaucratique ". En connaisseur, puisqu'ancien professeur en économie, Arnold Koller lui a trouvé une série de caractéristiques qui, dans l'industrie privée, sont un " signe de modernité ".
Examinant la situation internationale, le chef du DMF se déclare témoin d'une course aux armements et aux technologies modernes et constate un déséquilibre en faveur des puissances de l'Est, sur le plan de l'armement classique. Arnold Koller rappelle que le Conseil fédéral est " favorable à toutes les négociations qui permettraient de recréer un équilibre des forces entre les deux blocs militaires à un niveau plus bas. " A son avis " l'élimination des missiles à moyenne portée en Europe vise ce but " mais poursuit Arnold Koller pour être vraiment garante de paix, cette mesure devrait cependant être complétée en créant un équilibre sur le plan des armes atomiques tactiques et des armes classiques en Europe ".
Cela posé, Arnold Koller fait remarquer que la Suisse n'est " sûrement pas le premier pays dont on devrait attendre un désarmement ". Avec le spécialiste norvégien de la paix, Galtung, il observe que " N'ayant militairement que des visées de défense, et occupant la première place en matière de protection civile, la Suisse est proche de l'idéal de la défense sans menace de l'adversaire ".
Comme son prédécesseur, Jean-Pascal Delamuraz, Arnold Koller assure que le système de milice fait toujours ses preuves. Des problèmes ? Il en décèle dans le manque d'instructeurs, de femmes et... d'espace. A cet égard, il revendique des terrains d'exercice. Et il s'attaque à ceux qui prétendent que la Suisse n'est pas menacée militairement, mais écologiquement, jugeant ce postulat inadmissible.

Onde verte

Il faut signaler enfin l'onde verte qui sévit à Genève et à Zurich. Dans ce dernier canton, bénéficiant jusqu'à l'inouï de l'apparentement, les Verts placent, le 5 avril, 24 députés sur 180 au Grand Conseil. Le 12 du même mois, les écologistes font une entrée massive dans les conseils municipaux genevois, avec 25 élus dont 11 sur 80 en Ville de Genève. Le vent des catastrophes de Tchernobyl et de Schweizerhalle laisse donc des traces. Comme il ne saurait souffler en sens inverse d'ici les élections fédérales d'automne, les partis politiques gouvernements ont reçu l'avertissement cinq sur cinq.

Raymond Gremaud